



## b) Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019/2020 %
74 – Dotations et participations	190 000,00	243 400,00	21,57%
75 – Autres produits de gestion courante	3 298,00	8 494,00	157,55 %
002 – Résultat reporté	30 104,43	12 705,36	5,34 %
<b>Total des recettes</b>	<b>223 402,43</b>	<b>264 599,36</b>	<b>18,44 %</b>

Les recettes proviennent de la subvention de la commune d'un montant de 231 000,00 €, les loyers (5 854,00 €), la participation des salariés ticket restaurant (2 640,00 €) et le report de l'excédent 2019 pour 12 705,36 €

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du C.C.A.S:

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du C.C.A.S. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : l'excédent d'investissement reporté les recettes d'ordre liées aux opérations d'amortissement.

### b) Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019/2020 %
20 – Immobilisations incorporelles	1 000,00	7 000,00	600%
21 – Immobilisations corporelles	41 198,73	40 331,61	12,16 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>42 198,73</b>	<b>47 331,61</b>	<b>19,97 %</b>

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Acquisition d'un logiciel CCAS, signature électronique 6 000,00€
- Acquisition de mobilier et matériel informatique, réhabilitation de logements à Bisday 34 131 €

### c) Les recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019/2020 %
040 – Opérations d'ordre	7 023,00	8 031,00	14,35 %
001 – Solde d'investissement reporté	35 175,73	39 300,61	11,73 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>42 198,73</b>	<b>47 331,61</b>	<b>12,16 %</b>

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- les recettes d'ordre liées aux opérations d'amortissement 8 031,00 €
- l'excédent d'investissement reporté 39 300,61 €

## III ) Etat de la dette

Sans objet, le C.C.A.S. n'ayant pas d'emprunts à rembourser actuellement.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.